



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1952

Attribution d'une subvention aux structures de management de centre-ville Lyon 7 Rive gauche  
et My presqu'île pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville –  
Approbation de conventions

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : Mme TOMIC Sylvie

**SEANCE DU 7 JUILLET 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme POPOFF Sophia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHU, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1952 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX STRUCTURES DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE LYON 7 RIVE GAUCHE ET MY PRESQU'ILE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE MANAGEMENT DE CENTRE-VILLE – APPROBATION DE CONVENTIONS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- Contexte :**

Le management de centre-ville ou « gestion unifiée de centre-ville » est une méthode de gouvernance territoriale destinée à développer l'attractivité commerciale. C'est une approche collective de la gestion de l'espace commercial qui se traduit par un partenariat public-privé et par la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

La Ville de Lyon et ses partenaires (Métropole, chambres consulaires) ont soutenu dès leur création, le développement de deux associations de management de centre-ville sur deux périmètres stratégiques : My Presqu'île et Lyon 7 Rive Gauche.

**A – My Presqu'île**

La Presqu'île de Lyon est, avec la Part-Dieu, un des deux premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise. Elle compte 1 500 commerces<sup>1</sup> et se caractérise par la qualité, la diversité et le dynamisme de son tissu commercial.

Première destination touristique de l'agglomération, la Presqu'île est l'épicentre de l'attractivité et du rayonnement de la métropole lyonnaise. C'est également le deuxième pôle d'emploi tertiaire de la Métropole.

Face aux enjeux de ce territoire, la démarche de management de centre-ville a été initiée en Presqu'île de Lyon en 2005. L'association My Presqu'île a été créée en 2006 pour porter cette démarche. Elle a pour vocation de réunir l'ensemble des acteurs économiques du centre-ville pour répondre de manière concrète aux problématiques de gestion, de promotion et de développement de la Presqu'île. Ainsi, My Presqu'île regroupe des acteurs publics comme l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les chambres consulaires et les entreprises publiques concernées et des acteurs privés comme les commerçants et artisans, les banques, les sociétés immobilières, les sociétés de transport et de stationnement, les acteurs culturels. My Presqu'île emploie trois salariés.

Le plan d'actions 2022 de My Presqu'île se décline autour de quatre axes principaux :

**- Une Presqu'île fédérée et en réseau :**

---

<sup>1</sup> Au sens strict du terme. Cela exclut les pharmacies, Cafés, hôtels, restaurants, services commerciaux (banques, assurances, agences immobilières...), services à la personne (pressing, coiffeur, salons de beauté ...).

L'association a pour objectifs d'informer, d'accompagner, de faire monter en compétences, de fédérer les acteurs économiques et d'avoir une réflexion sur les grands sujets du commerce et de l'artisanat.

Elle compte ainsi poursuivre l'accompagnement sur le digital (organisation de plusieurs ateliers en lien avec les besoins des commerçants). Elle va également maintenir sa présence au sein des instances partenariales mises en place sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements. My Presqu'île va travailler à faire se rapprocher au mieux l'offre et la demande en Presqu'île.

Par ailleurs, elle va renforcer et déployer son partenariat avec les associations de commerçants de la Presqu'île : donner de l'impact aux actions collectives, mutualiser les ressources et moyens, mieux mobiliser les commerçants et artisans du territoire autour de leurs associations, mutualiser les adhésions pour développer une appartenance à un réseau d'associations.

Elle va continuer et développer son partenariat avec Only Lyon Tourisme et Congrès.

- **Une interface avec les politiques publiques renforcée au bénéfice du cadre de vie et de la transition écologique :**

En lien avec les services techniques de la Ville et de la Métropole, My Presqu'île sera partie prenante dans la concertation et la participation aux politiques publiques en poursuivant notamment les actions engagées en 2021.

Son rôle vise à participer, en lien avec les acteurs privés et publics au diagnostic, à la concertation et à la gestion des points sensibles du territoire. Elle accompagne en ce sens les acteurs économiques dans l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la mise en œuvre de démarches de développement durable.

- **Porter une démarche de marketing territorial unifiée avec des outils de promotion et des animations d'envergure :**

Comme en 2021, l'association va porter les illuminations en Presqu'île.

Par ailleurs, elle va organiser les 24 et 25 septembre 2022, la 1<sup>ère</sup> édition du « Lyon braderie festival » en Presqu'île.

Dans la poursuite des actions engagées en 2020 et 2021, My Presqu'île poursuivra le déploiement et le développement de deux services au bénéfice des commerçants et clients de la Presqu'île : le service de livraison à vélo avec le prestataire « Fends la bise » et la carte Cadeaux Presqu'île lancée en novembre 2021.

- **Mieux observer et agir sur les facteurs de commercialité en Presqu'île**

En 2022, My Presqu'île proposera un état des lieux qualifié du commerce et de l'artisanat en Presqu'île afin de mieux observer les évolutions du territoire et la dynamique commerciale.

Elle va agir sur les facteurs de commercialité et la commercialité de secteurs ciblés (groupe de travail Rue Victor Hugo avec l'association ACOR Victor Hugo).

Elle va continuer d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets dans leur implantation : My Presqu'île reçoit ou oriente généralement entre 20 et 30 porteurs de projets par an.

Le budget prévisionnel 2022 présenté par la structure est de 437 527 euros. Il est composé à 24 % de fonds publics et à 76 % de fonds privés. Les partenaires institutionnels de My Presqu'île sont la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint- Etienne Roanne (CCI) et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR).

Par délibération n° 2021/1009 du 8 juillet 2021, une subvention de 30 000 euros a été attribuée à l'association My Presqu'île et une convention cadre a été signée.

Afin de poursuivre ses actions, l'association My Presqu'île sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur de 30 000 €

Mise à disposition d'un local :

L'association My Presqu'île occupe un local sis 13, rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup>, mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon. La valeur locative annuelle dudit local s'élève à la somme de 9 555 euros (neuf mille cinq cent cinquante-cinq euros) outre charges et taxes. Il est proposé de renouveler cette mise à disposition et d'en caler la durée sur celle de la convention cadre précitée.

**B – Lyon 7 Rive Gauche (L7RG)**

Le 7<sup>ème</sup> arrondissement est, avec la Part-Dieu et la Presqu'île, un des trois premiers pôles commerciaux de l'agglomération lyonnaise. Il compte 1 500 rez-de-chaussées commerciaux, ce qui fait du 7<sup>ème</sup> arrondissement une polarité importante de la Rive Gauche de Lyon.

Face aux enjeux de ce territoire, la démarche de management de centre-ville a été initiée en 2006 avec la création de l'association L7RG.

L7RG a pour mission de rechercher des solutions concertées et des partenariats actifs sur des problématiques de gestion, de promotion et de développement du commerce du 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Elle comporte des membres représentant à la fois les acteurs privés (associations de commerçants, banques, enseignes, immobilier d'entreprise), des personnalités qualifiées et des acteurs publics que sont la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne et la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône.

L7RG emploie trois salariés à temps plein.

Le plan d'action 2022 de Lyon 7 Rive Gauche se décline autour de huit objectifs principaux :

- **Rechercher des partenariats :**
  - Mutualisation de missions avec les structures de management de centre-ville de la Métropole, pérennisation des partenariats existants et recherche de nouveaux partenariats
  
- **Renforcer le commerce du 7<sup>ème</sup> par des actions en lien avec l'immobilier commercial :**
  - Observation, suivi et collecte de données de flux (piéton, vélo, transports en commun) ;
  - Actualisation des cinq plans de merchandising sectoriels (Gambetta, Jean-Jaurès, Thibaudière, Chevreul et Marseille) ;
  - Recensement des commerces de l'arrondissement et suivi de la vacance commerciale ;

- Développement de liens récurrents avec les spécialistes de l'immobilier commercial ;
- Soutien à la dynamisation de différentes polarités commerciales (participation à des salons professionnels).
  
- **Actions de marketing territorial pour favoriser la venue d'investisseurs :**
- Communication pour promouvoir le 7<sup>ème</sup> arrondissement (plaquette, pack services pour les nouveaux arrivants, rédaction d'articles sur LinkedIn et le blog de Lyon 7 Rive Gauche) ;
- Accueil de porteurs de projet et sensibilisation sur les franchises et enseignes.
- **Développer la proximité avec les acteurs du commerce :**
- Gestion, en lien avec le service de la vie étudiante, du dispositif commerce ami des étudiants visant à permettre aux étudiants de bénéficier de réductions dans les commerces du 7<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Relai des actions de Plateaux urbains auprès des commerçants et artisans et accompagnement des porteurs de projet souhaitant s'implanter sur le 7<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Poursuite des actions de sensibilisation des commerces à la monnaie locale la Gonette ;
- Présence aux côtés des commerçants et artisans dans leur quotidien (visite terrain, tableau de suivi des problèmes soumis, groupe Whatsapp, newsletters commerce...);
- Accompagnement à la structuration des acteurs associatifs du commerce et à la professionnalisation des pratiques commerciales ;
- Développement d'actions innovantes pour valoriser le territoire ;
- Accompagnement des commerces à la transition numérique via des dispositifs du type Connect'ton commerce, des actions de sensibilisation ou de formation, le E-shop de Lyon 7 Rive Gauche ... ;
- Information des commerçants et artisans (Newsletters...).
  
- **Développer des actions évènementielles :**
- Incitation des associations de commerçants à être partie prenante de l'animation du territoire au travers d'opérations définies par ces dernières ;
- Dynamisation du commerce autour d'événements générateurs de flux (brocante, braderies ...).
  
- **Mise en place d'actions en lien avec les orientations des politiques publiques :**
- Accompagnement des commerces à la transition écologique ;
- Poursuite des actions visant à permettre aux restaurateurs du 7<sup>ème</sup> arrondissement de se préparer à la gestion directe de leurs bios déchets dans le cadre de la loi AGECE ;
- Gestion du Plan de Mobilité du 7<sup>ème</sup> arrondissement à destination des commerçants et artisans ;
- Action sur l'éclairage des commerces et les économies d'énergie en lien avec le Collectif Plein la vue et FNE Rhône ;
- Recueil des points de vue des commerçants et artisans sur différents sujets susceptibles d'impacter l'activité commerciale et artisanale, diffusion de l'information des acteurs publics.
  
- **Valoriser, faire rayonner le territoire grâce au commerce :**
- Mobilisation des commerçants et artisans de l'arrondissement pour participer à des opérations locales, régionales et nationales (Label Lyon ville équitale et

- durable, label fabriqué à Lyon, programme de licence de marque de la ville de Lyon, Panonceaux d'or, Mercure d'or...);
- Inscription du 7<sup>ème</sup> arrondissement comme axe de la promotion et du développement commercial de la Métropole ;
  - Stratégie digitale de valorisation du territoire avec la mise en place d'outils de communication à destination du grand public (Linkedin, Twitter, Facebook, Instagram).
- **Actions de reporting :**
- Réalisation d'un bilan d'activité, actualisation des tableaux de suivi des actions engagées, transmission hebdomadaire d'informations - évaluation des actions conduites.

Le budget prévisionnel de L7RG pour l'année 2022 est de 161 833 euros ; 45 700 euros proviendront de fonds publics et 110 733 euros de fonds privés.

Par délibération n° 2021/1009 du 8 juillet 2021, une subvention de 30 000 euros a été accordée à l'Association de management de Centre-Ville Lyon 7 Rive Gauche et une convention a été signée pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville.

Afin de poursuivre ces actions, l'Association Lyon 7 Rive Gauche sollicite un soutien de la Ville de Lyon à hauteur 30 000 €

Mise à disposition d'un local :

L'Association Lyon 7 Rive Gauche occupe deux bureaux sis Palais de la mutualité à Lyon 3<sup>e</sup>, mis à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon (valorisé à hauteur de 3 800 €/an). Il est proposé de renouveler cette mise à disposition et d'en caler la durée sur celle de la convention cadre précitée.

**II- Propositions :**

Compte tenu de l'intérêt que présente le maintien d'un management de centre-ville actif sur les 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements, il est proposé d'allouer une subvention de 30 000 € à My Presqu'île et une subvention de 30 000 € à Lyon 7 Rive Gauche, dans la continuité de l'engagement de la Ville de Lyon.

Vu lesdites conventions ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

**DELIBERE**

- 1- Les conventions susvisées, établie entre la Ville de Lyon et My Presqu'île d'une part, et entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche d'autre part, sont adoptées.

- 2- Les conventions d'occupation du domaine privé à titre gratuit susvisées établies entre la Ville de Lyon et l'Association My Presqu'île d'une part et entre la Ville de Lyon et l'association Lyon 7 Rive Gauche d'autre part, sont adoptées.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- Une subvention de 30 000 euros est allouée à My Presqu'île dont le siège social est situé 13 rue du Griffon à Lyon 1<sup>er</sup>, pour la mise en œuvre de son programme d'actions au titre de l'année 2022.
- 5- Une subvention de 30 000 euros est allouée à l'association Lyon 7 Rive Gauche dont le siège social est situé Palais de la mutualité - 1, place Antonin Jutard à Lyon 3<sup>e</sup>, pour la mise en œuvre des actions de management de centre-ville pour l'année 2022.
- 6- La dépense de 60 000 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, ligne de crédit 51979, programme DEVELOPMENT, opération DEVTER, nature comptable 65478, fonction 62, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET